



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- ◆ **Le port de la bombe (casque)** est **OBLIGATOIRE** pour les enfants comme pour les adultes, en carrière comme en promenade, et ce pour nous mettre en **conformité avec la législation** en vigueur sur la pratique et l'enseignement des sports équestres mais aussi pour éviter au personnel du Centre Equestre d'Anduze d'éventuelles poursuites judiciaires ou condamnations en cas de **blessures liées au non-port du casque** lors d'accident.
- ◆ En cas d'intempéries légères, les cours seront assurés : l'équitation est un sport d'extérieur et les situations sous des climats différents font parties intégrantes de l'enseignement. Néanmoins, en cas de très fortes pluies **incompatibles avec un enseignement sécurisé**, les cours seront annulés par le Centre Equestre d'Anduze.
- ◆ **La carte de 10 heures** est valable 6 mois à partir de la date du premier cours effectué. Toutefois, en cas d'absence à un cours, l'heure sera due et créditée sur la carte du bénéficiaire si le Centre Equestre d'Anduze n'a pas été avertie de cette absence avant le cours auquel le bénéficiaire est inscrit.
- ◆ Le Centre Equestre d'Anduze n'est pas responsable du matériel personnel que les cavaliers pourraient laisser dans l'enceinte de l'établissement.

En vous remerciant de votre compréhension .

*La direction*